



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Maison d'Accueil des Sans Logis

Table des matières

Éléments d'identification et taux d'occupation	1
La maison mère (40 lits pour hommes)	1
Le lit Halte-soins.....	8
Les lits d'urgence (deux lits)	11
Les chambres pour familles (21 lits)	12
La maison de vie communautaire (17 lits)	14
Résultats financiers	17
Les partenariats	17
Le personnel.....	18
Perspectives et commentaires	19

Ce rapport décrit l'activité de la maison d'accueil pour hommes et familles de l'ASBL Sans Logis en 2023. Il reprend des données pour chaque unité de fonctionnement (maison d'accueil, lits d'urgence, lit Halte-soins, les familles et la maison de vie communautaire) et il tente de représenter le travail réalisé au cours des douze mois.

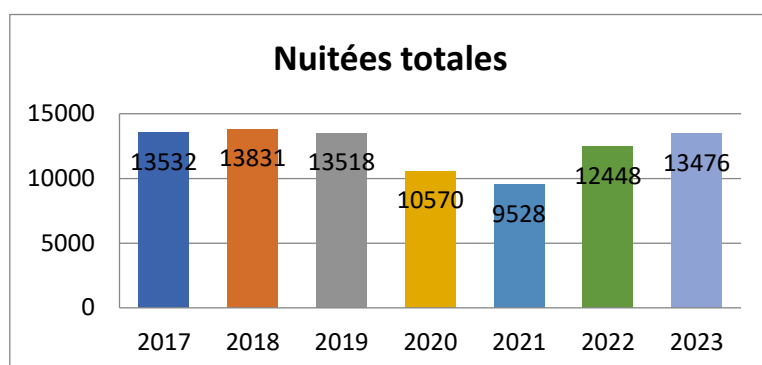
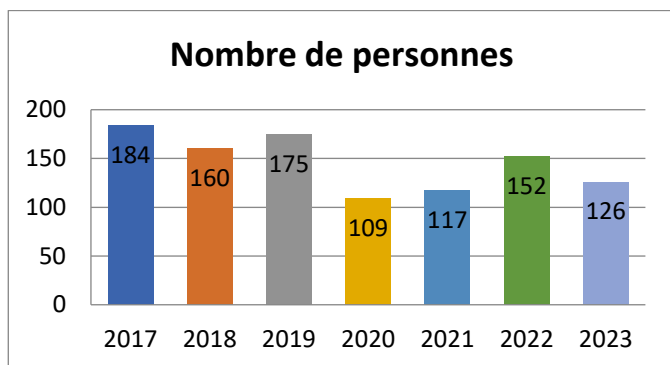
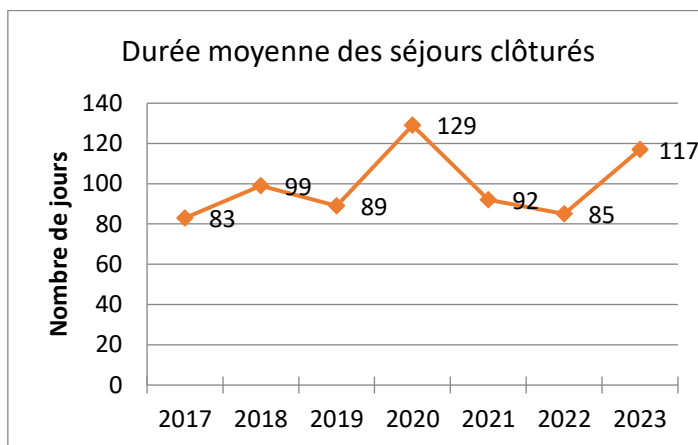
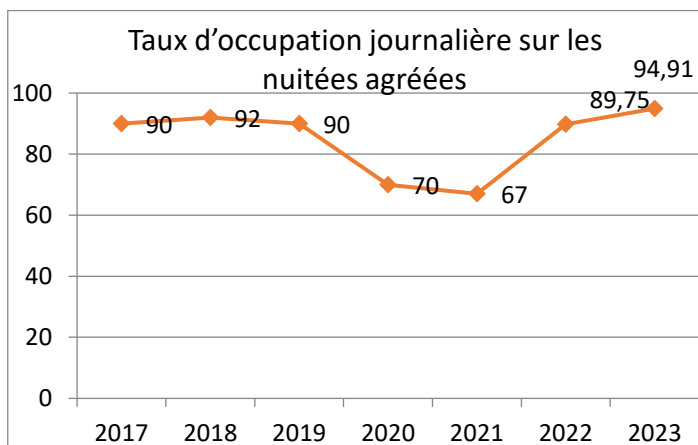
Éléments d'identification et taux d'occupation

	Maison mère	Lits d'urgence	Lit Halte-soins	Chambres familles	Maison vie commun.
Lits agréés	40 lits	2 lits	1 lit	21 lits	17 lits
Lits subventionnés	38	1	1	11	11
Nuitées totales	13.476	513	188	3.867	4.045
Nuitées agréées	13.164	513	188	3.867	4.045
Nombre de personnes	126	120	8	6 hommes 4 femmes 16 enfants	18
Nombre de séjours	146	127	8	7	18
Taux d'occupation journalière sur les nuitées agréées	94,91%	140,55%	85% ¹	96,31%	100,75%
Taux d'occupation journalière sur les nuitées totales	92,30%	70,27%	85%	50,45%	65,19%
Durée moyenne de séjours clôturés	117 jours	4 jours	23,5 jours	293 jours	445 jours
Age moyen	43 ans	41 ans	47 ans	Adulte : 41 ans Enfant : 8 ans	46 ans

La maison mère (40 lits pour hommes)

L'année 2023 se caractérise, pour la maison mère, par un taux d'occupation de quasi nonante-cinq pour cent. Nous avons toujours à cœur de maintenir nos lits occupés. Nous avons pour cette année, réussi à augmenter ce taux. Les raisons de cette augmentation sont diverses et parfois indépendantes de notre volonté. Nous avons, entre autres, mis l'accent sur le nettoyage des chambres qui se libèrent et ainsi accéléré la possibilité d'accueillir de nouveaux résidents. Les séjours plus longs et donc la diminution du nombre de personne aidée ont également impacté ce taux en diminuant le turn-over et par conséquent le nombre de jours de vacances des lits pour l'entretien des chambres.

¹ Sur la période d'ouverture du lit du 24 mai à fin décembre 2023 ; en comptant l'année entière cela revient à 51,51%.

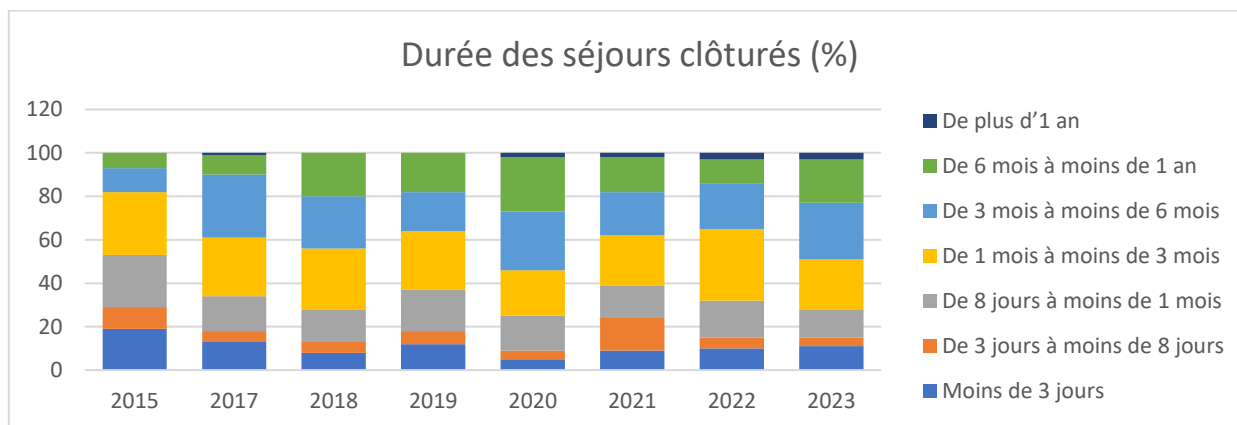


Le tableau suivant nous montre l'évolution proportionnelle par tranche de la durée des séjours clôturés. Il nous montre que ces dernières années les taux évoluent, toujours approximativement, autour des mêmes valeurs. Nos résidents résolvent leurs problèmes avec plus ou moins de rapidité mais nous retenons que des structures comme la nôtre restent un outil de rétablissement nécessaire et adéquat pour la plupart des personnes qui passent par chez nous.

Durée des séjours clôturés (%)	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Moins de 3 jours</i>	19	13	8	12	5	9	10	11
<i>De 3 jours à moins de 8 jours</i>	10	5	5	6	4	15	5	4
<i>De 8 jours à moins de 1 mois</i>	24	16	15	19	16	15	17	13
<i>De 1 mois à moins de 3 mois</i>	29	27	28	27	21	23	33	23
<i>De 3 mois à moins de 6 mois</i>	11	29	24	18	27	20	21	26
<i>De 6 mois à moins de 1 an</i>	7	9	20	18	25	16	11	20
<i>De plus d'1 an</i>	0	1	0	0	2	2	3	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

La maison d'accueil permet à ses résidents de séjourner jusqu'à neuf mois sous son toit². Si l'équipe juge cohérent, par rapport au projet d'accompagnement individualisé (PAI), de prolonger l'hébergement, elle peut recourir à trois dérogations de trois mois maximums. En 2023, dix pour cent des nuitées se sont déroulées dans le cadre d'une dérogation. Cela représente quinze personnes qui ont bénéficié d'un séjour dépassant les neuf mois. Cela s'explique par la difficulté pour certains de retrouver un logement privé ou d'être orienté vers des structures alternatives. Nous continuons exceptionnellement l'hébergement de certains résidents au-delà de ces dérogations. Ceci explique la différence de trois cent douze nuits entre le nombre de nuitées agréées et le nombre de nuitées totales que nous avons observé cette année. Outre le souci d'orientation vers des services pour personnes nécessitant une prise en charge plus complète comme les habitations protégées, nous avons également eu la situation d'un homme, dont la maison avait été sinistrée, qui a dû attendre la rénovation de celle-ci pour la réintégrer.

² Décret du 12/2/2004 « décret relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales



Demandes d'hébergement

En 2023, nous avons dénombré plus de sept cents demandes d'hébergement. Parmi celles-ci, cent vingt-six personnes ont pu commencer ou continuer un séjour déjà entamé en 2022.

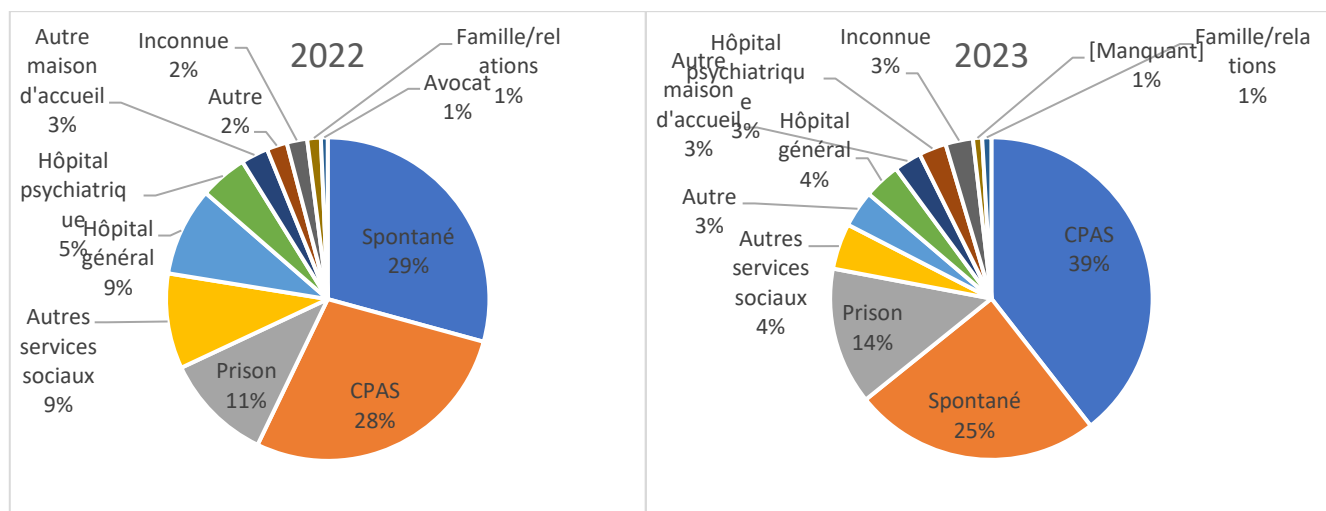
Le taux d'occupation moyen pourrait laisser présager que nous avons à minima toujours des lits de libre et que la demande n'atteint jamais l'offre. Il faut pourtant réaliser que nous sommes régulièrement complets. En effet, la logistique d'une maison d'accueil ne permet pas de faire entrer une personne directement dans un lit qui viendrait de se libérer. Les normes d'hygiène et le respect de nos résidents nous ont conduits à respecter une procédure de nettoyage et de préparation de la chambre pour un nouvel accueil qui peut selon le moment de la semaine et le nombre de travailleur en poste prendre un ou plusieurs jours. Cette réalité explique cette coexistence entre un taux d'occupation partiel et le nombre de refus pour manque de place.

Provenance

Provenance en %	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Logement autonome	9	12	12	13	15	23	22	12
Institution	41	45	56	58	36	33	31	29
Famille	6	7	2	4	9	3	8	4
Aucun endroit fixe	29	22	25	17	27	39	37	53
Inconnue	15	14	5	8	13	2	2	2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Cette année encore, nous avons pu réduire le nombre de provenance « inconnue ». Cette collecte plus fine de cet indice, nous permet de confirmer la bascule de la catégorie « institution » vers la catégorie « aucun endroit fixe ». Cette année la proportion de personne provenant d'un logement autonome diminue et revient aux chiffres connus avant 2020. L'augmentation des personnes ayant vécu un parcours d'errance s'explique par la possibilité pour certaines d'entre elles d'être temporairement aidées par leur entourage ou de bénéficier momentanément de services tels que les hôtels. Le recours à ces alternatives étant aussi renforcé par la saturation quasi annuelle des services d'hébergement comme notre maison d'accueil. Il devient dès lors difficile par cette répartition de déceler les personnes ayant un long parcours d'errance ou ayant connu une perte de logement récente.

Provenance par filière d'accès



La maison d'accueil bénéficie d'une part d'une certaine renommée et de l'autre d'un bon réseau partenarial. Ces deux réalités se concrétisent dans la représentation ci-dessus. Un quart des personnes qui ont séjourné chez nous cette année se sont présentées de manière spontanée. Le CPAS, au travers de son Dispositif d'Urgence Sociale, représente, quant à lui, plus d'un tiers des orientations vers notre service. Nous accueillons également des hommes en congés pénitentiaires ou après leur incarcération.

Destination

Destination en %	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inconnue	41	40	28	37	29	36	31	25
Institution	32	33	45	35	33	24	23	29
Logement autonome	16	15	22	20	23	23	21	15
Famille	5	5	3	4	9	5	6	8
Autre	4	1	1	3	0	0	0	0
Aucun endroit fixe	2	6	1	1	6	12	19	23
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau, ci-dessus, montre qu'un quart des résidents repart vers une destination qui ne nous est pas communiquée. La situation au moment du départ est parfois floue et ne nous permet pas d'obtenir cette information (départ précipité, incertitude sur le lieu d'hébergement suivant, ...). Une partie du public n'aura soit pas supporté les conditions d'hébergement, soit pas pu s'adapter à un fonctionnement collectif et un encadrement social.

Les personnes qui demandent à intégrer notre établissement, font cette démarche en vue de se mettre en capacité de rebondir face à la situation qui les a déstabilisées. Ces personnes ne sont parfois pas encore prêtes à s'investir à la hauteur de ce qui est nécessaire. Bien que notre équipe fonctionne par paliers d'autonomisation adaptés à chaque situation, certains ne s'adapteront pas à l'environnement que nous leur proposons. D'autres nécessiteront encore un peu de temps avant de pouvoir accepter et profiter de notre philosophie de travail. Cette dernière est basée sur un juste équilibre entre individualité et collectivité et l'accompagnement global par objectif en vue de recouvrer son pouvoir d'agir.

Cinquante-deux pour cent des bénéficiaires ont quant à eux pu profiter de leur séjour pour se réorienter vers d'autres environnements plus adéquats, qu'il s'agisse d'autres institutions plus adaptées à leurs problématiques (29%), un retour en famille (8%) ou un retour en logement autonome (15%). Cette année la proportion d'orientation

vers d'autres institutions est plus importante mais cela reste une moyenne basse par rapport aux années antérieures à 2021. Les institutions restent globalement difficile d'accès avec des périodes de saturation prolongées ou des protocoles d'accès peu compatible avec la déstructuration d'une partie de notre public. Ceux-ci devront dès lors patienter ou s'orienter vers d'autres solutions bien qu'une prise en charge différente de la nôtre soit plus que nécessaire.

Vingt-trois pour cent de nos résidents sont quant à eux retournés à une vie d'errance. Comparativement aux chiffres plutôt faibles des autres années, on peut observer une bascule de la catégorie « inconnu » vers « aucun endroit fixe ». Il persiste, en effet, comme expliqué ci-dessus, une partie de nos hébergés qui, soit n'ont pas d'opportunité de relogement, d'orientation vers une institution adaptée, soit ne se font pas au fonctionnement de la maison d'accueil ou soit trouvent une alternative d'hébergement mais qui n'est pas leur logement propre, chez un tiers par exemple.

Age

Classes d'âge en %	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
De 18 à moins de 25 ans	19	17	11	13	13	8	11	9
De 25 à moins de 31 ans	17	12	17	16	11	5	9	7
De 31 à moins de 40 ans	23	18	17	19	24	29	23	28
De 40 à moins de 50 ans	21	25	23	22	19	30	30	26
De 50 à moins de 60 ans	13	18	24	25	21	18	20	21
De 60 ans et plus	7	9	8	3	12	10	7	9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

En ce qui concerne l'âge de nos résidents, nous constatons que septante-cinq pour cent d'entre eux ont entre trente et un et soixante ans. La tranche d'âge la plus représentée étant celle des quarante à cinquante ans. La répartition varie légèrement d'une année à l'autre mais d'un point de vue plus global la répartition ne change pas vraiment par rapport aux années précédentes. Nous soulignons tout de même une baisse de fréquentation des moins de trente ans pour cette année. Il sera intéressant d'observer si cela se maintient les années à venir.

Liens familiaux

Parmi nos résidents près de septante pour cent sont célibataires et généralement très isolés sur le plan social. Plus de vingt pour cent ont connu un divorce ou une séparation le plus souvent compliquée sur le plan relationnel.

Si nous savons que plus de quarante pour cent de nos pensionnaires conservent des relations avec leurs familles il faut nuancer celles-ci. Nous sommes très souvent en face de relations épisodiques, souvent conflictuelles et dans lesquelles les liens affectifs sont peu présents.

Emploi et logement

Concernant le niveau scolaire de nos résidents, trente pour cent n'ont pas terminé un niveau secondaire ou professionnel. Treize pour cent ont, quant à eux, annoncé avoir terminé un niveau secondaire et cinq pour cent un niveau supérieur. Le constat est incomplet, en effet, nous n'avons pas l'information pour un quart des résidents qui ont séjourné chez nous.

Les exigences à l'embauche, la nécessité de formations multiples, la possession de permis divers, la nécessité d'avoir un véhicule sont autant d'obstacles pour ceux qui souhaitent s'engager sur la voie d'une réinsertion

professionnelle. Pour certains, il est d'abord question de retrouver un régime de vie équilibré avant d'entamer le chemin du travail (rythme de vie, hygiène, organisation et motivation).

Les travailleurs qui résident au sein de notre maison sont des exceptions (cinq pour cent), ainsi que ceux qui suivent une formation (dix pour cent) ; ceux qui bénéficient d'allocations sociales diverses font partie de la norme, ils ne bénéficient donc que de revenus minimaux.

Ce constat en amène un autre, en matière de recherche de logement, nos résidents éprouvent de réelles difficultés à se reloger. D'autant que, ces dernières années, des propriétaires optent pour un tri réalisé par les agences immobilières. Les propriétaires ne veulent plus prendre de risques avec une population précarisée aux revenus modestes et bien souvent insuffisants pour assumer le montant des loyers actuels.

L'endettement est également une problématique régulièrement rencontrée. Qu'il s'agisse de pensions alimentaires impayées ou de facture de transport, de loyer ou d'énergie, le passé de nos résidents fini toujours par les rattraper. Le séjour à la maison d'accueil devient alors pour eux l'occasion de mettre en place un plan d'apurement voire une médiation. La mise en place d'un administrateur de bien fait aussi partie des alternatives pour trouver d'une manière ou d'une autre la possibilité de sortir d'un cycle infernal qui empêche l'épargne, la constitution d'une caution et, sur le long terme, le paiement d'un loyer.

Santé mentale et santé physique

Cette année, les constats des années précédentes se posent à nouveau. Notre maison accueille une plus grande proportion de personnes ayant des problématiques d'assuétudes et de santé mentale. Le niveau d'importance de ces affections chez certains bénéficiaires peut mettre en péril la réussite des objectifs visés par notre association. Le manque de place dans les structures adaptées et la période d'attente pour y entrer qui en découle, nous amène à prolonger ces séjours mais aussi parfois à devoir y mettre un terme pour mise en danger de la collectivité.

Nous étoffons et élargissons donc notre réseau pour mettre ces personnes le plus rapidement possible en contact avec des professionnels et des réseaux adaptés. Nos contacts avec le CPAS et les hôpitaux de la Citadelle et du MontLégia ainsi que nos participations à des réunions d'intervision améliorent cette prise en charge. Nous devons continuer à améliorer ces collaborations pour augmenter les trajectoires de prises en charge de cette partie du public.

Capacitation et pouvoir d'agir

La crise sociale passe par tous les domaines de la vie. Elle s'immisce dans le quotidien de nos hébergés sous toutes les formes. La recherche d'un logement, la recherche d'une formation ou d'un emploi, réaliser un suivi somatique ou psychologique. Ces démarches sont la clé de voûte sensée permettre à nos résidents de dépasser la situation qui les a amenés à perdre leur logement. Notre équipe s'est formée pour accompagner et outiller les personnes victimes de problématiques connexes. Les chiffres illustrant le résultat de l'année restent stables. Par exemple, une moitié de nos résidents intègre un logement individuel ou une institution, mais la quantité de travail pour maintenir ce résultat augmente. La complexification de ces démarches et la raréfaction des débouchés mettent à rude épreuve l'aboutissement du projet d'accompagnement des résidents. Prenons en exemple la mise en place des suivis médicaux mais cela se vérifie aussi pour les autres domaines cités précédemment. La crise touche toutes les strates et l'augmentation des délais pour rencontrer un représentant du corps médical n'épargne personne. Mais nous jouons contre la montre. Le séjour en maison d'accueil classique est de neuf mois toutefois les délais pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste rivalise avec cette temporalité. Il existe des obstacles au suivi des hébergés sur lesquels nous n'avons pas d'emprise mais cela ne nous empêche pas d'être créatif et de tout faire pour les accompagner au mieux.

Cependant, il existe toute une série d'obstacles qui reste dans notre champ d'action. Nous en observons l'évolution année après année. Nous nous adaptons face à certains et résistons face à d'autres. Cela nous amène parfois à réévaluer le fonctionnement de notre maison pour le modifier ou en préciser les limites. Pour accompagner une

personne dans l'acquisition ou la réappropriation de sa capacité d'autonomie, il est important de lui présenter clairement ce qui peut et ne peut être envisagé dans le cadre de son séjour.

Souvent les résidents voient leur séjour comme une pause dans une vie tourmentée. Il va de soi que nous leur proposons de se poser dans un premier temps. La mission de la maison d'accueil ne se résume pourtant pas à cela. Il est important de mettre tout en place pour ne pas revivre une même situation à l'avenir. L'usager décortiquera, dans un deuxième temps, avec ses référents, ce qui, selon lui, l'a mené chez nous et mettra en place un plan d'accompagnement lui permettant d'acquérir ou de renforcer les compétences qui lui auraient fait défaut.

Nous avons pour objectif dans les années à venir de renforcer cette vision du séjour de chaque résident. Il s'agit d'une attitude à encourager afin de rendre actrices ces personnes qui trop souvent ne se sentent plus capables.

L'accompagnement individuel

Nos travailleurs sociaux sont réunis par binôme autour de la situation de chaque résident. Cela leur permet de le rencontrer plus régulièrement durant la semaine et de pouvoir suivre au quotidien l'avancée de ses démarches. Pour caricaturer leurs spécificités, nous pourrions dire que l'assistant social encadre le résident dans sa remise en ordre administrative, dans sa gestion financière y compris la réalisation d'une épargne ; tandis que l'éducateur l'encadre pour la gestion au quotidien tant dans ses apprentissages vers l'autonomie de l'entretien de sa personne et de son espace de vie que pour des accompagnements à l'extérieur.

Les démarches les plus courantes sont : la réouverture de droit à une allocation, la commande de carte d'identité, le changement d'adresse, la remise en ordre de mutuelle mais aussi l'ouverture d'un compte en banque, la recherche d'un logement, la rédaction de curriculum vitae, la recherche d'emploi ou de formation mais également l'apprentissage du fonctionnement d'un lavoir ou encore les bonnes pratiques de l'entretien d'un espace de vie.

L'accompagnement collectif

Le quotidien de la maison d'accueil est rythmé par la réalisation du ménage et d'une série de tâches permettant son bon fonctionnement ainsi que l'association des résidents à son projet collectif. La découpe des légumes, l'entretien des espaces communs, la vaisselle, le dressage comme le débarrassage des tables lors des repas sont autant de moments qui permettent le maintien d'un cadre de vie agréable pour chacun tout en intégrant les résidents à sa bonne réalisation. La vie en collectivité demande un minimum d'ordre et de sociabilité. Afin de maintenir le premier tout en développant le second, une structure construite autour du quotidien permet de canaliser les énergies de chacun et de les orienter de manière constructive. En fonction des observations réalisées par nos professionnels, une adaptation est effectuée en fonction des particularités de chacun.

Dans un même esprit de sociabilisation mais aussi d'outillage ou encore pour rompre la routine ou changer les esprits, des ateliers sont proposés par notre équipe. De la visite de l'Opéra Royal de Liège, en passant par des ateliers pâtisserie, des séances cinéma au sein de la maison d'accueil ou encore des activités sportives (tournoi de ping pong ou de pétanque), nos résidents ont l'occasion de se divertir tout comme celle d'augmenter leur champ d'expérience.

Dans cette perspective d'implication et d'outillage, nous impliquons plus régulièrement les résidents dans la réalisation des repas servis à la maison d'accueil.

Problématique liée à la collectivité

Cela fait plusieurs années que la maison d'accueil voit apparaître ponctuellement des parasites de différentes natures : gale, poux, punaises de lit. La présence de ces dernières a augmenté au cours de l'année 2023, nous amenant à faire appel aux exterminateurs plus souvent que les autres années. Notre action préventive et curative se développe en conséquence mais les résultats sont occultés par le turnover de nos résidents et la capacité de survie, de reproduction et de discrétion de ces insectes. La généralisation de ces infestations dans les collectivités

a beaucoup fait parler d'elle dans les médias et prouve que le combat est long et pénible. Ce combat met hélas et, à juste titre, la patience de nos résidents autant que de notre équipe à rude épreuve. Nous avons donc fait l'acquisition d'un congélateur, de pesticides sous différentes formes et fait intervenir régulièrement une société d'extermination. Les perspectives pour l'année à venir sont l'acquisition d'autres congélateurs, d'aspirateurs et de nettoyeurs à vapeur.

Le lit Halte-soins

Depuis mars 2019, nous avons ouvert, à la maison d'accueil, un lit Halte-soins. Ce projet a démarré en douceur. En 2020, il a été stabilisé par une subvention du Relais Social du Pays de Liège pour l'engagement à mi-temps d'une infirmière et le paiement du lit pendant toute l'année. En 2021, l'engagement de l'infirmière a été délégué à l'ASBL La Fontaine et le lit continue à être subventionné par le Relais Social du Pays de Liège.

Concrètement, une chambre individuelle est réservée à des personnes sans-abri sortant de l'hôpital et réclamant encore des soins ou du repos. Sans logement, ces personnes se retrouveraient à la rue, errant, incapables de respecter les prescriptions post-hospitalisation.

L'hébergement en maison d'accueil est offert gratuitement à ces patients, pendant une durée de quinze jours maximum, renouvelable une fois. Durant cette période, il est proposé aux bénéficiaires d'introduire, aux conditions habituelles, une demande d'hébergement en maison d'accueil.

Ce projet est mené en collaboration avec le dispositif d'Urgence sociale du CPAS de Liège, le service psychomédicosocial du C.H.R. Citadelle, le Relais Social et le service socio-sanitaire La Fontaine.

En 2023, le lit a été mis à l'arrêt pendant les cinq premiers mois de l'année pour cause du changement de travailleur et son écolage. Nous avons donc accueilli Florence, la nouvelle infirmière du projet qui a accompagné huit personnes différentes dans le lit Halte-soins, pour une durée totale de cent quatre-vingt-huit nuitées sur deux cent vingt et une soit un taux d'occupation de quatre-vingt-cinq pour cent.

Parmi ces personnes, deux ont eu l'occasion de prolonger leur séjour en maison d'accueil pour tenter de se stabiliser. Une troisième a intégré une maison d'accueil de Huy le SEF. Il s'agit d'une diminution du passage du lit Halte-soins vers les lits de la maison d'accueil. Les profils des différents patients qui se sont succédé dans le lit n'ont pas toujours permis la prolongation du séjour, tantôt pour non-respect du règlement, tantôt pour aggravation de l'état de santé et un retour à l'hôpital, tantôt car la personne n'avait pas de droit sur le territoire et donc pas les moyens de payer le séjour en maison d'accueil.

La durée des séjours a augmenté, la moyenne de 23,5 jours contre 13 jours en 2022 l'atteste.

Extraits du rapport³ d'activité du Projet Précarité et santé du Relais Social du Pays de Liège dans le cadre duquel est opérationnalisé le lit Halte-soins :

« Indicateurs de résultats quantitatifs :

Nombre de demandes : 27

Nombre de personnes différentes accueillies : 7

Nombre de refus ou demande inadéquate : 20

Durée moyenne de séjour : 23.4 jours

Nombre et type d'envoyeurs :

Citadelle (CHR) : 5 demandes

Mont-Légia (CHC) : 10 demandes

Dispositif Urgence Sociale du CPAS : 1 demande

La Fontaine : 1 demande

CHU Sart Tilman : 2 demandes

CH-Bois de l'Abbaye : 1 demande

Relais Social du pays de Liège : 1 demande

Relais santé du CPAS : 1 demande

Start : 1 demande

Smi-le : 3 demandes

Housing first : 1 demande

Clinique André Renard : 1 demande

CHU Bruyères : 1 demande

Centre ALFA : 1 demande

Indicateurs de résultats qualitatifs :

Discussion :

Parmi les demandes, 7 ont abouti en entrées effectives. Cela correspond à 26 %. Ce chiffre montre l'utilité de développer une structure adaptée qui nous permettrait d'augmenter le nombre de lits, d'élargir le cadre de la prise en charge (physique, consommation) et d'ouvrir le lit à d'autres partenariats au vu du nombre plus important de demandes faites par des non-partenaires du projet.

Nous constatons que la durée moyenne de séjour a augmenté. Cette année, elle s'élève à 23,5 jours contre 13 jours en 2022. En effet, la durée de séjour est de 15 jours maximum, renouvelable une fois. Les usagers étaient prolongés s'il n'y avait pas d'autre candidat après eux, et à deux conditions. La première est la nécessité pour l'usager de prolonger le séjour et la deuxième est le bon comportement au sein des Sans Logis. Nous constatons que les usagers, en général, ont besoin de rester plus de temps dans le LHS au vu de la sévérité de leur état.

Nous pouvons donc dire que le lit a été occupé à 76,3 %. Le lit a été ouvert 215 jours et a été occupé 164 jours.

Nous remarquons que la fréquence des demandes n'est pas constante.

Enfin, nous observons que le passage par le lit halte soins continue à diminuer le risque de retour à la rue. Cette année, chaque personne étant passée par le lit, a présenté 42,3 % de chance supplémentaire de trouver une alternative à la rue, contre 30 % l'année dernière. En effet, parmi les 7 entrées, 2 ont pu intégrer un lit classique

Difficultés :

Tout d'abord, la nouvelle infirmière était novice dans le milieu du sans-abrisme. Elle ne maîtrisait pas les démarches administratives ; notamment, toutes les démarches pour obtenir les tickets d'obtention de la médication auprès du Relais Santé du CPAS dans le cadre de l'aide médicale urgente (refus, elle doit repasser par l'AS, Nicolas Muller, les médecins pour intervention de la mutuelle, les erreurs, etc.). Il a fallu un temps d'adaptation afin qu'elle soit rodée à ce sujet.

Ensuite, les demandes sont généralement urgentes. Malheureusement, l'équipe ne sait pas toujours aller voir les usagers immédiatement. De plus, il y a une procédure à suivre : rencontre de l'usager par deux personnes de l'équipe et ensuite, présentation de l'usager à l'équipe des Sans Logis. L'équipe privilégie la rencontre de l'usager à deux, pour la dialectique. Il faut donc quelques jours pour organiser l'agenda afin de pouvoir respecter la procédure. Idéalement, les demandes doivent être anticipées avant la sortie d'hospitalisation.

³ Le rapport ne prend en compte que l'intervention de la nouvelle infirmière et ne comptabilise donc pas les nuitées du patient qui terminait son séjour dans le lit en début janvier 2023.

De plus, l'équipe ne peut pas faire d'entrée le vendredi au LHS. Les Sans Logis souhaitent accueillir l'utilisateur avant la fin de la semaine afin de voir si tout se passe bien, et dans le cas contraire, faire appel à l'infirmière. Cela retarde l'entrée et la sortie de 3 jours. Nous perdons donc quelques jours.

Enfin, une autre difficulté est de ressentir la pression de certaines structures lorsqu'elles posent une candidature pour l'hébergement dans le LHS car nous sommes leur dernier recours. Il n'y a qu'un lit accessible à certaines conditions, notamment une situation médicale suffisamment stabilisée.

Perspectives 2024 :

Lorsque le nouveau projet commencera⁴, il serait judicieux :

- D'élargir les partenaires afin d'offrir la chance à tous les usagers d'accéder au lit lorsqu'ils en ont besoin. De plus, nous constatons que le LHS commence à se faire connaître de plus en plus.*
- D'accueillir également les femmes.*
- D'offrir des courts et des moyens séjours, en fonction de la nécessité de l'utilisateur. En effet, nous remarquons la sévérité de l'état de certains usagers.*
- D'avoir une acceptation « bas seuil ». Il conviendrait d'avoir une plus grande tolérance face aux profils toxicomanes ou face aux problèmes psychiatriques des usagers.*
- De garder un lien avec les Sans Logis afin de faire un « test d'hébergement » en maison d'accueil. »*

⁴ Le projet du lit Halte Soins est depuis toujours en recherche de locaux pour augmenter sa capacité de lit et pouvoir s'ouvrir à un public plus large. Des perspectives se profilent pour 2024-2025 avec le Relais Social du Pays de Liège.

Les lits d'urgence (deux lits)

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet hébergement d'urgence du Relais Social du Pays de Liège, développé avec les abris de nuit et avec le DUS (Dispositif d'Urgence Sociale) du CPAS de Liège.

Deux lits d'urgence pour hommes sont réservés et mis à disposition gratuitement, avec les règles de fonctionnement suivantes :

- les places sont attribuées par le service d'urgence sociale du CPAS de Liège, pour une durée de trois nuits maximum ;
- si elles le souhaitent et qu'elles remplissent les conditions, ces personnes peuvent réaliser une demande d'hébergement afin d'intégrer un lit maison d'accueil pour prolonger le séjour et travailler à un projet d'autonomie individualisé à moyen terme ;
- en fin de journée, si les deux lits ne sont pas occupés, ils sont mis à disposition des abris de nuit, mais, dans ce cas, l'hébergement est prévu pour une seule nuit.

En 2023, cent vingt personnes différentes ont pu bénéficier de ce lit et trente-huit parmi elles ont pu continuer leur séjour au sein de la maison d'accueil.

Ce projet bénéficie, comme tout projet du Relais Social, d'un comité d'accompagnement au sein duquel les résultats de l'année sont débattus et analysés. Au vu des chiffres de l'année passée et du taux d'occupation global (toutes structures confondues) de cinquante pour cent pour la capacité agréée, une réflexion s'est déroulée sur la pertinence du maintien de certains lits et la répartition des financements. En conséquence et au vu de la forte demande des usagers du Dispositif d'Urgence Sociale pour notre structure, le financement des lits a été maintenu et a même été renforcé. Il n'atteint toujours pas le montant réel des charges afférentes à leur entretien mais la situation évolue dans le bon sens.

En contrepartie et en vue d'optimiser leur occupation, le Dispositif d'Urgence Sociale et les Sans Logis Hommes continue, cette année encore, à parfaire leur collaboration permettant d'orienter aux mieux les personnes les plus aptes à pouvoir prolonger leur séjour au sein de la maison d'accueil. Il ne s'agit pas pour autant ici de perdre la nature d'urgence du contexte de création de ces lits mais de travailler en amont pour éviter de voir, au bout de trois jours, ces personnes repartir vers la rue.

Ces efforts ont porté leurs fruits puisque cette année le taux d'occupation atteint les septante pour cent. Nous continuons sur cette voie. Le taux de passage en lit classique a hélas baissé mais la situation d'allongement de la durée moyenne des séjours en lit classique n'y est pas étrangère.

Des situations particulières amènent parfois le Dispositif d'Urgence Social ou nous-même à demander une prolongation du séjour dans le cadre du lit d'urgence. En 2023, les situations d'une personne avec des problèmes de santé et d'un jeune adulte ont amené à un dépassement plus important de la période de trois jours théoriques. Le fait de voir sa période de trois jours se clôturer la veille d'un week-end entraine, à condition que le séjour se passe bien, la prolongation du séjour pour le week-end. Ces particularités expliquent qu'en 2023 c'est un total de cinq cent treize nuits qui se sont déroulées dans le cadre des lits d'urgence avec une durée moyenne des séjours d'un peu plus de quatre jours.

Les chambres pour familles (21 lits)

Une aile complète du bâtiment est réservée aux familles. Elles y disposent de six chambres, de deux cuisines et de sanitaires communs. Toutes les pièces, non-communicantes entre elles, sont réparties de part et d'autre d'un corridor, qui est utilisé constamment pour aller d'une pièce à l'autre. Une des pièces de cette aile a été aménagée en salle de jeu pour les enfants.

En 2023, nous avons accueilli sept familles, pour un total de seize enfants, trois couples, trois pères seuls et situation exceptionnelle une mère qui s'est retrouvée seule après l'exclusion de son conjoint pour non-respect du cadre réglementaire. En cours d'année deux de ces familles ont pu obtenir un logement accompagné par l'ASBL Habitat Service, une famille a obtenu un logement social et une famille est parvenue à louer un appartement dans le parc immobilier privé.

Nombre de famille selon composition	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Couple</i>	6	4	5	4	3
<i>Père seul</i>	1	2	5	5	3
<i>Mère seule</i>	0	0	0	0	1
Total	7	6	10	9	7

Âge des enfants	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Moins de 1 an</i>	1	1	1	0	0
<i>De 1 à 3 ans</i>	5	3	5	4	4
<i>De 4 à 6 ans</i>	4	2	3	2	2
<i>De 7 à 9 ans</i>	1	1	5	4	4
<i>De 10 à 12 ans</i>	5	4	4	2	3
<i>Plus de 12 ans</i>	5	2	4	4	3
Total	21	13	22	16	16

La durée moyenne de séjour avoisine les trois cents jours, la réalité de la recherche de logement pour des familles de un à cinq enfants n'est pas chose aisée. L'Association de Promotion du Logement Habitat Service, initiée par les Sans Logis en 1994, est l'un des maillons forts de cette aventure et propose ponctuellement des logements mis à dispositions par des propriétaires désireux de permettre aux plus démunis de se reloger.

Destination de départ	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Autre maison d'accueil</i>	1	0	0	0	0
<i>Logement social</i>	3	1	3	3	1
<i>Logement privé</i>	0	0	0	1	1
<i>APL</i>	0	1	1	0	2
Total	4	2	4	4	4

Le taux d'occupation oscille depuis plusieurs années autour des cinquante pour cent pour le nombre de vingt et un lits mis à disposition pour notre projet. La disposition en six chambres et la composition des familles permet peu de rencontrer les réalités qui pourraient faire augmenter cette moyenne d'occupation. Ce sont dix lits qui peinent à être occupés. Cette réalité nous fait réfléchir régulièrement à l'adaptation des projets afin d'optimiser l'aide aux personnes et l'espace qui est à notre disposition. Les résultats de 2023 nous renforcent dans l'idée que cette réflexion doit se poursuivre en 2024.

Nombre de nuitée	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes	889	981	935	1.185	862
Femmes	707	736	792	582	618
Enfants	2.935	2.234	2.015	2.023	2.387
Total	4.531	3.951	3.639	3.790	3.867

Le quotidien de notre projet « Famille » constitue, pour une part, des candidats à l'hébergement qui refusent nos conditions d'hébergement pour insatisfaction autant sur le prix (9,5€ par adultes par jour pour le gîte et 1€ par enfant par jour en 2023), que sur l'infrastructure (ayant à partager des espaces avec les autres familles).

Pour une autre part, il s'agit de familles qui utilisent cette opportunité pour maintenir une activité professionnelle, pour mettre de l'argent de côté afin d'élaborer une caution, pour effectuer une recherche logement, pour clarifier et régler les soucis qui les ont conduites à nos portes. Parfois la cohabitation n'est pas aisée et notre équipe doit réaliser un travail en amont pour choisir au mieux parmi les candidats qui pourront intégrer cet étage sans en déséquilibrer la dynamique. Il s'agit avant tout d'une collectivité et comme pour la partie pour hommes seuls de notre maison, de l'ambiance du groupe dépendra aussi la réussite du projet de chacun.

En 2023, les familles n'ont pas été épargnées par la recrudescence des nuisibles tant par une présence accrue des punaises que nous mettons à cœur de chasser du bâtiment depuis plusieurs années que par le manque d'entretien des espaces et le désordre que peuvent provoquer autant de famille avec autant d'enfants quand elles coexistent. Le travail de notre équipe d'encadrement qui se résumait pour l'aile famille à une assistante sociale à mi-temps et à une éducatrice spécialisée qui partage son temps entre la partie pour hommes et la partie pour familles, change du tout au tout quand les familles présentent une certaine autonomie au niveau de l'hygiène ou non.

« La maison de vie communautaire a pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales ayant séjournées préalablement en maison d'accueil un hébergement de longue durée dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie. »⁵ (Source Région wallonne)

Le projet Maison de vie communautaire rebaptisé « le 135 » au sein des Sans Logis, se structure donc autour d'une temporalité différente et aide, dans certains cas, à dépasser les limites qui incombent aux maisons d'accueil. Cette complémentarité des projets permet d'adapter la résolution des problématiques de certains suivis dans le cadre d'un autre projet d'accompagnement. L'inconditionnalité n'est pas pour autant de mise et tout un chacun n'a pas nécessairement sa place au sein du 135. L'encadrement y est plus restreint qu'en maison d'accueil et est constitué d'une assistance sociale à mi-temps et d'un éducateur à temps plein. Cet encadrement permet une supervision et un accompagnement allégé par rapport à celui procuré en maison d'accueil. Il est attendu de la part des résidents un niveau d'autonomie supérieur car ils ne pourront compter sur un encadrement constant (entretien, courses et préparation de repas, capacité à s'organiser, ...).

On y dénombre dix-sept chambres garnies, avec cuisine et sanitaires communs, où les séjours sont conditionnés par la mise en place d'un projet d'accompagnement individuel, renouvelé annuellement.

Les réunions des résidents se déroulent une fois par mois. Celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement de la maison (tâches, gestion quotidienne, remarques, ...). Elles servent également à la planification des activités et de lieu où chacun peut s'exprimer librement.

Les réunions d'équipe se tiennent quant à elles chaque lundi à 15h. Celles-ci sont également indispensables au bon suivi des résidents, des nouvelles candidatures et à la gestion de la maison communautaire.

En 2023, dix-huit hommes ont transité par la maison de vie communautaire et six l'ont intégrée dans le courant de l'année. Sur les sept départs comptabilisés durant cette année, quatre résidents ont pu intégrer un logement autonome dont deux logements de l'APL Habitat Service. Deux résidents qui n'étaient finalement pas prêts à transiter par la maison de vie communautaire ont fait leur retour à la maison d'accueil.

Le taux d'occupation s'élève à soixante-cinq pour cent, en baisse par rapport à l'année passée. Les punaises de lit ayant envahi trois chambres, une d'entre-elles est restée vide une partie de l'année ce qui explique partiellement cette baisse d'occupation. Un dégât des eaux a également mis hors service une seconde chambre.

L'âge des résidents reste stable avec une moyenne de quarante-six ans et les problématiques rencontrées restent similaires aux autres années : problèmes de santé mentale (qui est d'ailleurs la plus rencontrée), alcoolisme, régularisation du droit de séjour et alphabétisation.

Les problèmes techniques de l'année passée étant de l'histoire ancienne, l'équipe a retrouvé sa place au sein du bâtiment ce qui facilite les rencontres avec les résidents et la mise en place d'activités. C'est ainsi que notre équipe a proposé aux résidents, en plus des ateliers tables d'hôtes, des balades dont une à la mer, des sorties bowling ou billard et a clôturé l'année avec une sortie au restaurant.

⁵ <https://www.wallonie.be/fr/demarches/obtenir-un-agrement-en-tant-que-maison-de-vie-communautaire>



Rapport d'activité simplifié et harmonisé (SANSLOGIS_HOMMES)

Période : 01/01/2023 31/12/2023

Nombre d'adultes différents

18

Nombre de séjours

18

Nombre d'entrées

6

Nombre de sorties

7

Sélection des UF's

- Sélectionner tout
- Familles
- Lit Halte-Soins
- Lits d'urgence
- Maison d'accueil
- Maison de vie communautaire

Nombre de personnes différentes hébergées

Adulte/Enfant	Masculin	Total
<input type="checkbox"/> Adulte	18	18
Total	18	18

Composition des familles (par séjour)

Composition de famille	Nb séjours	%
<input type="checkbox"/> Hommes isolés	18	100,00%
Total	18	100,00%

Répartition par groupe de nationalités (par séjour)

Groupe de nationalité	Nb séjours	%
<input type="checkbox"/> Autres	4	22,22%
<input type="checkbox"/> Belge	13	72,22%
<input type="checkbox"/> Europe UE	1	5,56%
Total	18	100,00%

Répartition des personnes selon l'âge

Tranche d'âge	Nombre	%
<input type="checkbox"/> De 18 à 24 ans	2	11,11%
<input type="checkbox"/> De 25 à 29 ans	1	5,56%
<input type="checkbox"/> De 30 à 39 ans	3	16,67%
<input type="checkbox"/> De 40 à 49 ans	4	22,22%
<input type="checkbox"/> De 50 à 59 ans	5	27,78%
<input type="checkbox"/> 60 ans et plus	3	16,67%
Total	18	100,00%

Motifs d'entrée (sur le nombre d'entrées dans la période - plusieurs motifs possibles par entrée)

Motif d'entrée	Nb	%
<input type="checkbox"/> Problèmes administratifs	3	50,00%
<input type="checkbox"/> Problèmes d'assuétude	2	33,33%
<input type="checkbox"/> Problèmes de logement	6	100,00%
<input type="checkbox"/> Problèmes de santé mentale	1	16,67%
<input type="checkbox"/> Problèmes financiers	2	33,33%
Total	6	100,00%

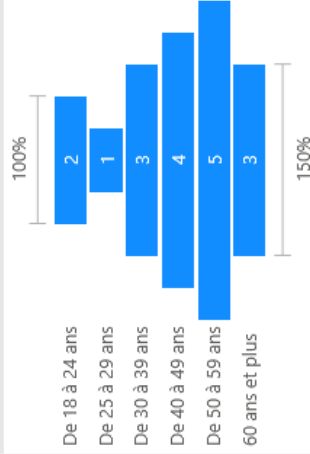
Provenances (sur le nombre d'entrées dans la période)

Origine du séjour	Nb	%
<input type="checkbox"/> Famille	1	16,67%
<input type="checkbox"/> Institution	5	83,33%
Total	6	100,00%

Destination après séjour (sur le nombre de sorties dans la période)

Destination après séjour	Nb	%
<input type="checkbox"/> Aucun endroit fixe	1	14,29%
<input type="checkbox"/> Institution	2	28,57%
<input type="checkbox"/> Logement autonome	4	57,14%
Total	7	100,00%

Nombre de personnes hébergées



Selection des UFs

- Sélectionner tout
- Familles
- Lit Halte-Soins
- Lits d'urgence
- Maison d'accueil
- Maison de vie communautaire

Durée des séjours clôturés	Nb sorties	%
De 8 jours à moins de 1 mois	1	14,29%
De 1 mois à moins de 3 mois	2	28,57%
De plus d'un an	4	57,14%
Total	7	100,00%

Âge moyen
Adulte
46,12

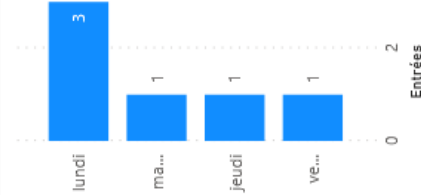
Répartition des adultes

Milieu d'enfance	Nb	%	Qualification	Nb	%	Occupation	Nb	%	Statut civil	Nb	%
Famille réelle	15	83,33%	Analphabète	1	5,56%	Apprenti(e)	1	5,56%	Célibataire	10	55,56%
Inconnu	2	11,11%	Enseignement spécial incomplet	1	5,56%	Cadre supérieur(e)	1	5,56%	Divorcé(e)	4	22,22%
Institution	1	5,56%	Inconnu	5	27,78%	Etudiant(e)	1	5,56%	Marié(e)	2	11,11%
Total	18	100,00%	Primaire complet	1	5,56%	Manœuvre - Ouvrier(e)	2	11,11%	Séparé(e)	2	11,11%
			Professionnel complet	3	16,67%	Ouvrier(e)	4	22,22%	Total	18	100,00%
			Professionnel incomplet	4	22,22%	Sans	9	50,00%			
			Secondaire complet	1	5,56%	Total	18	100,00%			
			Secondaire incomplet	1	5,56%						
			Universitaire complet	1	5,56%						
			Total	18	100,00%						

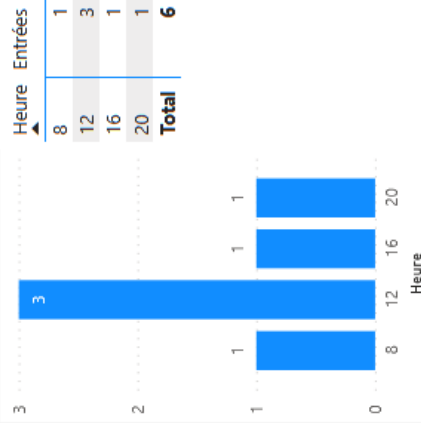
Rép. entrées par filière d'accès

Filière d'accès	Entrées	%
Autre maison d'accueil	5	83,33%
Famille/relations	1	16,67%
Total	6	100,00%

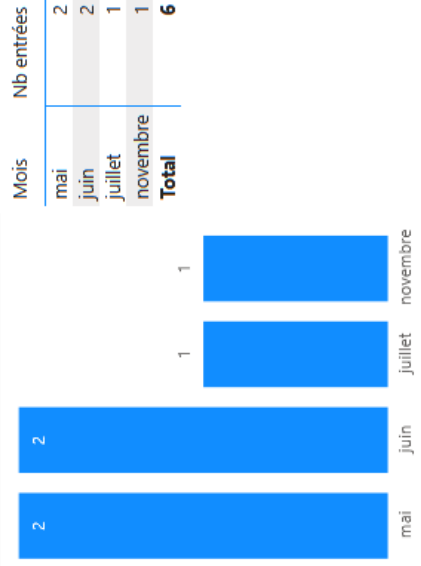
Rép. entrées par jour



Répartition des entrées par tranche horaire



Répartition des entrées par mois



Résultats financiers

Sur le plan financier, l'année 2023 s'achève sur un déficit de 150.000 euros pour un montant total de charges s'élevant à 1.653.280,32 euros (ces montants ne tiennent pas compte des moins-values enregistrées sur nos placements financiers). Ce déficit est compensé par les dons de l'année qui ont également apporté un bonus de 30.000 euros.

<i>Produits de la maison d'accueil</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Participation des résidents</i>	15,5 %	11,5 %	14,2 %	16,5 %	17,2 %
<i>Subventions</i>	67,8 %	67,3 %	68,2 %	68 %	73,7 %
<i>Dons</i>	13,1 %	12,8 %	15,3 %	12,5 %	10,9 %
Total	96,4 %	91,6 %	97,7 %	97 %	101,8 %

La participation des résidents aux frais d'hébergement reste en dessous de la barre des vingt pour cent. Rappelons que, si nous ne réclamons jamais rien à une personne sans revenu, nous nous attachons toujours à ce que le montant sollicité soit acquitté lorsque des allocations sont perçues. Pratiquement, nous demandons seize euros et cinquante centimes par jour pour la maison d'accueil où le gîte et le couvert sont compris ; douze euros et cinquante centimes pour la maison de vie communautaire où seul le gîte est compris, neuf euros et cinquante centimes par adultes et un euro par enfant, pour les familles, pour lesquelles seul le gîte est compris également. La différentielle représente l'augmentation des charges en cours d'année et la part d'irrecouvrable représentant les séjours impayés. Nous avons cette année diminué ces derniers et bénéficié d'une augmentation des subsides de la Région au travers du Plan de Relance de la Wallonie et des Accords du Non Marchands. Ces derniers points expliquent le résultat de cent et un pour cent virgule huit de cette année.

Les partenariats

La Maison d'accueil des Sans Logis pour Hommes et Familles participe à deux projets du Relais Social du Pays de Liège :

- les lits d'urgence, en place depuis 2010 ;
- le lit Halte-soins, qui a démarré en 2019.

Nous travaillons en outre avec différents partenaires, qui complètent notre action :

- le Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège, qui examine les demandes d'aide sociale des personnes hébergées en maison d'accueil ;
- les éducateurs de rue du Relais Social du Pays de Liège ;
- les infirmières de l'ASBL SmiLe ;
- l'abri de nuit de Thermos ainsi que des CPAS de Liège et de Seraing ;
- la Fontaine, service socio-sanitaire ;
- les autres maisons d'accueil ;
- le service des urgences psychiatriques de la Citadelle ;
- un médecin généraliste, qui effectue une consultation hebdomadaire à la maison d'accueil ;
- les services de santé mentale (CAB, SIAJEF, ALFA, AIGS ...) ;
- les centres pour personnes toxicomanes (Start Mass, Centre Alfa ...) ;
- les hôpitaux ;
- les prisons ;
- le CaSS (Carrefour Santé Social) ;
- etc.

Le personnel

Nous disposons de 16,48 Equivalents Temps Plein pour faire fonctionner la maison d'accueil et à la maison de vie communautaire. Ces ETP sont répartis sur dix-neuf travailleurs.

La direction gère la maison d'accueil et la maison de vie communautaire. Elle est, depuis septembre 2019, secondée dans sa tâche par une responsable pédagogique, qui prend en charge le suivi journalier des travailleurs sociaux.

1 directeur		
1 responsable pédagogique		
SLH hommes 43 lits	SLH familles 21 lits	SLH maison communautaire 17 lits
7,97 assistants sociaux et éducateurs RW		1,5 assistants sociaux et éducateurs RW
1,67 personnel technique sur fonds propres et personnel social non-subventionné		
1,526 emploi administratif		
0,816 personnel Maribel social		
1 APE		

L'équipe par ordre d'engagement :

- DUNON Véronique, assistante sociale, 1983
- KOHNEN Michel, éducateur spécialisé, 1998
- BEAUFILS Yvan, éducateur spécialisé, 2004
- MARECHAL Catherine, assistante sociale, 2008
- WAGEMANS Véronique, secrétaire, 2008
- MISSOURI Hicham, éducateur de nuit, 2009
- ACKAH Adjo, éducatrice spécialisée, 2011
- GREIMERS Jérôme, assistant social, 2015
- FADIGA Hawa, personnel technique, 2017
- LANG Yannis, éducateur spécialisé, 2018
- ARNONE Nadia, responsable pédagogique, 2019
- BIHIN Arnaud, directeur, 2020
- DAL CANTON Adeline, éducatrice spécialisée, 2020
- BA Fatou, personnel technique, 2020
- LACHIRI Abdelaziz, éducateur de nuit, 2021
- SQUELIN Gaëtan, éducateur de nuit, 2021
- ELEOTRIVARIS Vicky, assistante sociale, 2021
- DUMOULIN Stacy, assistante sociale, 2022
- LAMBERT Sophie, éducatrice spécialisée, 2023

En 2023, la supervision managériale de la Cafétéria sociale par la maison d'accueil pour hommes a pu prendre fin grâce à l'avancement du travail sur la reconnaissance des accueils de jour au niveau Régional. Nous attendons le décret prochainement mais les Sans Logis ont d'ores et déjà nommé, Frédéric Svendsen, directeur de ce département. L'activité de la Cafétéria fait l'objet d'un rapport d'activité distinct.

2023 aura été l'occasion, pour nos équipes de participer à des formations de secourisme, de gestion de la violence et de la relation en situation d'addiction, de s'informer sur la continuité des soins en prison et d'améliorer la collaboration entre l'institution et la famille ainsi que l'accompagnement psychosocial des résidents.

Nous planifions, pour l'année à venir, la formation de secourisme pour les quelques travailleurs qui ne l'ont pas encore suivie et prévoyons les recyclages pour les autres. Notre équipe suivra également une formation pour travailler les représentations en matière d'usages et de dépendances.

2024 sera l'occasion de mener un cran plus loin notre projet d'implication et d'éducation à la vie en autonomie des usagers en les intégrant systématiquement à la réalisation des repas. Il sera donc question pour notre équipe éducative de se former aux mesures d'hygiène en cuisine de collectivité.

L'envie de l'ASBL Sans Logis de faire groupe entre ces départements mais également avec l'ASBL Habitat Service continue de se développer tant par les rencontres régulières entre les différentes directions que par les moments de concertation ou les moments d'échanges intra et inter équipes prévus courant de l'année.

Annexe 1 : organigramme de l'ASBL Sans Logis

